



### Emoluments administratifs

<b>Fondations</b>	Contrôle des comptes	SFr.	50.00
			émolument identique à celui facturé par le Canton
<b>Tutelles-curatelles</b>	contrôle des comptes		
<b>Succession</b>	PV scellés	SFr.	30.00
	Levée de scellés	SFr.	15.00
<b>Habitants CH</b>	Permis établissement	SFr.	14.00
	Permis de séjour	SFr.	14.00
	Renouvellement permis s.	SFr.	14.00
	Certificat d'origine	SFr.	-
	Attestation domicile	SFr.	-
	Attestation diverses	SFr.	10.00
	Certificat bonne vie et mœurs	SFr.	10.00
<b>Habitants étrangers</b>			
<b>Police des constructions</b>			
Petit et grand permis de bâtir 1)			
	taxe de base (réception, examen, publication, préavis/décision du Conseil)	SFr.	50.00
	Autorisations spéciales / par autorisation (OEPN, ECA, AMT, PCH, etc.)	SFr.	25.00
	Examen par commission communale (CPCA, etc.) / par commission et par dossier	SFr.	50.00
	Rénovation façades CPCA /par dossier	SFr.	50.00
	traitement dérogation / par dérogation	SFr.	25.00
	Traitement opposition /par séance de conciliation	SFr.	50.00
	Contrôle de l'inspecteur communal des constructions	SFr.	25.00
	Contrôle et visite des lieux / par séance	SFr.	50.00
<b>Valeurs officielles, impositions</b>			
	Extrait, copie		
	Fixation VO morcellement	SFr.	50.00
<b>Divers</b>	Emoluments pour renseignements	SFr.	10.00
	CI et pass, facturation frais de ports	SFr.	5.00
	Location terrain FC / école 2)	SFr.	50.00
	Location terrain FC / autre 2)	SFr.	100.00

1) + publication

2) forfait pour tous, indépendamment de la durée d'utilisation

Les certificats d'origine délivrés aux personnes ayant un domicile secondaire, mais gardant leur domicile principal à Saint-Ursanne ne sont pas facturés.



Les attestations de domicile en faveur de jeunes gens en formation (UNI) ne sont pas facturées.

La tarification des prestations non définies dans la présente est arrêtée par le Conseil communal.

Entrée en vigueur : immédiate

Saint-Ursanne, le 3 novembre 2010

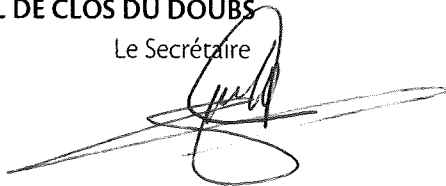
**CONSEIL COMMUNAL DE CLOS DU DOUBS**

Le Maire



A. Piquerez

Le Secrétaire



Ph. Burket